

Commune: LE GUA  
Départ. : ISERE  
Canton : PONT-DE-  
CLAIX

Envoyé en préfecture le 03/12/2025

Reçu en préfecture le 03/12/2025

Publié le

ID: 038-213801871-20251202-DEL\_618\_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. FARLEY Simon, Maire.

Date de la convocation : le 24 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (16)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme GLÉNAT Anne, 1<sup>ère</sup> adjointe, M. PICHON Cyrille, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3<sup>ème</sup> adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme FERRARA Sandrine, 5<sup>ème</sup> adjointe, Mme BRULEY Audrey, Mme REVOL Estelle, M. GANDAIS Cédric, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, Mme VEDELAGO Chrystelle, Mme BENELLE Annie, M. LEQUIN-SOUCHON Laurent, M. SOUCHON Rémy, M. LUCIDARME Patrice, M. NIGRA Daniel.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (2)

M. REBIFFÉ Guillaume a donné pouvoir à M. GANDAIS Cédric.

Mme LELONG Isabelle a donné pouvoir à Mme DZAMOUZAKIS Michèle.

Absents : (1)

M. SCUDELER Aurélien

Secrétaire de séance : Mme Anne GLÉNAT

**DÉLIBÉRATION N° 618-2025 – APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRAVAUX AVEC L'ASSOCIATION CISI (CHANTIER INSERTION SUD ISERE) - ANNÉE 2026**

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame Anne GLÉNAT, 1<sup>ère</sup> adjointe, qui expose que dans son programme d'entretien des espaces verts, la commune fait appel à l'association CISI (Centre d'Insertion Sud Isère) pour effectuer divers travaux : entretien des cimetières, de divers ruisseaux et abords de certains bâtiments communaux.

Le CISI permet à des personnes ayant eu à un moment donné des difficultés de recherche d'emploi, de se mettre en situation de travail par le biais notamment d'un Contrat Unique d'insertion.

Les salariés bénéficient d'un contrat d'une durée hebdomadaire de 26 heures. Une équipe travaille 8 heures par jour, elle est encadrée par l'encadrant technique sous autorité du coordinateur, salariés de l'Association CISI. Les agents du service technique de la commune vérifient ensuite le bon déroulement du chantier.

La durée des travaux sur la commune du GUA pour l'année 2026 a été fixée à dix-huit jours de travail effectif et cela représentera un coût annuel de 11 160 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour :

- Approuve les termes de la convention de travaux avec l'association Chantier Insertion Sud Isère (CISI) jointe en annexe,
- Autorise M. le Maire à signer la convention de travaux pour l'année 2026 et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

*Certifie le caractère exécutoire de l'acte  
compte tenu de son dépôt en Préfecture  
et de sa publication le :*

*Signature du secrétaire de séance*



*Extrait certifié conforme  
Le Gua, le 02 décembre 2025  
Simon FARLEY  
Maire de LE GUA*

